



2. Responsabilités administratives - Qui fait quoi

Cette liste est organisée en ordre alphabétique, en fonction des responsabilités de chaque organisation et selon les lois qui les régissent.

ARC

Agence du revenu du Canada

Administre les règles du régime enregistré d'épargne-études (REEE) en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR).

- ✓ admissibilité à l'Allocation canadienne pour enfants (ACE)
- ✓ cotisations/cotisations excédentaires
- ✓ définition de relation : liens du sang ou d'adoption
- ✓ enregistrement des régimes d'épargne-études (REE)
- ✓ établissements d'enseignement agréés
- ✓ exigences pour les souscripteurs et les bénéficiaires de REEE
- ✓ lieu de résidence
- ✓ paiements de revenu accumulé (PRA)
- ✓ paiements d'aide aux études (PAE)
- ✓ placements admissibles pour les REEE
- ✓ remplacements (bénéficiaires/ souscripteurs)
- ✓ renseignements sur les régimes types
- ✓ résiliation de régime
- ✓ responsable, l'époux ou conjoint de fait cohabitant
- ✓ revenu pour l'admissibilité au BEC et à la SCEE supplémentaire
- ✓ roulements vers d'autres types de régimes enregistrés
- ✓ transferts
- ✓ types de REEE

1-800-959-7383

Agence du revenu du Canada (ARC)

EDSC

Emploi et Développement social Canada

Administre les règles de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et du Bon d'études canadien (BEC) en vertu de la *Loi canadienne sur l'épargne-études* (LCEE).

- ✓ administration de la SEEAS
- ✓ administration de la SEEFCB
- ✓ admissibilité du bénéficiaire à la SCEE - règle des 16 et 17 ans
- ✓ admissibilité du bénéficiaire au BEC
- ✓ calcul de la SCEE
- ✓ droits à subvention de la SCEE
- ✓ entretien du système du PCEE
- ✓ examens de conformité
- ✓ formulaire de demande pour la SCEE et le BEC
- ✓ formulaire de transfert de REEE
- ✓ limites de la SCEE et du BEC
- ✓ ordre des retraits du REEE
- ✓ politiques opérationnelles
- ✓ proportions des incitatifs à l'épargne-études dans un PAE
- ✓ règle sur le report de droits à subvention
- ✓ remboursements des incitatifs à l'épargne-études
- ✓ système du PCEE : soumettre les transactions de REEE
- ✓ traitement des transactions
- ✓ versement des incitatifs à l'épargne-études

1-888-276-3624

Emploi et Développement social Canada (EDSC)

Bureau de l'immatriculation aux assurances sociales (IAS)

- ✓ validation du numéro d'assurance sociale (NAS)

1-866-274-6627

Bureau de l'immatriculation aux assurances sociales (IAS)

Incitatifs provinciaux à l'épargne-études

Administrés par EDSC pour les provinces

Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB)



Le gouvernement de la Colombie-Britannique est responsable de la SEEEFCB en vertu de la loi *Special Accounts Appropriation and Control Act*.

- ✓ collaboration avec EDSC pour administrer la SEEEFCB

- ✓ financement de la SEEEFCB

Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (anglais seulement)

Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (SEEAS)



Le gouvernement de la Saskatchewan est responsable de la SEEAS en vertu de la loi *The Saskatchewan Advantage Grant for Education Savings Act*.

- ✓ collaboration avec EDSC pour administrer la SEEAS

- ✓ financement de la SEEAS

- ✓ formulaire de renonciation au remboursement de la SEEAS

Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (anglais seulement)

Administré par Revenu Québec

L'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)

Revenu Québec est responsable de l'IQEE. Pour plus de renseignements :

1-855-291-6467

L'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)